

MIGNEAUX Aurélien

8 Châtenet

87290 Saint Amand Magnazeix

Fait à Châtenet le 10 décembre 2020,

Monsieur le Président de la commission d'enquête

Mairie, 4, rue de l'abreuvoir

87290 Saint Sornin Leulac

Objet : enquête publique « LA LONGE »

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont **totalemment défavorables** au projet parc éolien de « La Longe », sur la commune de Saint Sornin Leulac pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, en préambule, je voudrais signaler **la méprise dont fait preuve la société Ostwind pour la population locale** dans son dossier d'étude d'impact. Page 448, elle résume par thème les effets sur la population, le milieu, les animaux, les activités... de l'implantation des éoliennes.

Et elle note ainsi :

Thème	Effets	Mesures de réduction	Impact résiduel
Population	Nul à très faible	Les éoliennes se trouvent à plus de 500m de toutes habitations	Très faible
Tourisme et loisir	Très faiblement négatif	Signalisation du chantier	Négligeable

S'il n'y avait pas d'enjeu humain derrière tout cela, nous pourrions presque en rire. Comment imaginer qu'il puisse y avoir un impact résiduel très faible sur la population en plaçant des éoliennes de 150m à 500m d'habitations ? Comment les placer à 500m peut-être une mesure de réduction ? Est-ce à dire que sans loi, les promoteurs viendraient les installer au bord des maisons ? On a l'impression en lisant leur tableau qu'ils font un effort pour rendre service à la population de placer les éoliennes à 500m des habitations. Alors que c'est la loi.

Comment imaginer que la « signalisation du chantier » va résoudre le problème du tourisme en dessous d'une éolienne ?

Et c'est vraiment mépriser les populations rurales que d'affirmer que les effets seront très faibles pour la population !

Ceci dit, je développe mon argumentaire :

1. L'enquête porte sur l'implantation de 3 éoliennes sur la commune de Saint Sornin Leulac, il y a une autre enquête publique en cours au même moment pour l'implantation de 5 éoliennes sur les communes de Chateauponsac et de Saint Sornin Leulac.

Pourquoi dissocier ces deux enquêtes ? Puisse que c'est la même entreprise qui réalise le projet.

Est-ce pour **diviser les avis** et minimiser la fronde qui s'organise ?

Ou bien, ne serait-ce pas pour **masquer l'enclavement de nombreux hameaux de Saint Sornin Leulac ?**

Les promoteurs voient les jurisprudences qui s'accumulent en annulant des droits à construire à cause du « phénomène d'encerclement de certains hameaux ». Quand on regarde les projets séparés, il n'y a pas d'encerclement mais quand on les superpose, on remarque évidemment la supercherie.

Les hameaux suivants sont totalement enclavés :

- Les Champs
- Les Houillères
- Lavergne
- Le Puychaumet
- Le Puybesson
- Le Croizet
- Le Champoreix
- Peuthier
- Les Chassagnes

Dans les choix d'implantation des éoliennes, la société ostwind explique qu'elle a choisi ces emplacements pour éviter l'enclavement et l'effet d'encerclement des habitants. C'est faux !

C'est certainement pour ça que rarement n'apparaît sur les cartes les éoliennes de l'autre projet. Pire encore, on nous présente des cartes où l'on place les éoliennes de façon à bien constater qu'elles n'impactent pas la majorité des habitants et en effet, rarement les bourgs sont désignés sur les cartes, on y voit que les hameaux.

2. La distance par rapport aux habitations est bien trop près, dans l'étude d'impact, la distance mesurée entre la SL1 et la première maison du Croizet est sur un document de 560m et sur un autre document, **cette distance est de pile 500m**. En remesurant une 3^{ème} fois, on pourrait peut-être tomber sous les 500m...

De toute évidence, cela est bien trop près pour garantir la santé des gens vivants près de ces constructions.

Il est aussi important de prendre en considération que ces aérogénérateurs n'ont plus rien avoir avec les premières éoliennes et que leur nocivité est corrélée à leur taille, elle est même exponentielle.

En résumé, une éolienne de 150m ne va pas créer 2X plus de nuisances qu'une éolienne de 90m mais des 10aines de fois plus.

Dans certains pays la distance entre les éoliennes et les maisons est un multiple de la hauteur, ce qui est plutôt logique quand on voit l'augmentation de la taille des machines. Une distance de 500m est complètement dérisoire aujourd'hui face à des machines de 150m en bout de pale.

Nous sommes l'un des derniers pays européen à accepter cette distance de 500m. Des projets de loi fleurissent dans le but de repousser cette distance. Peut-on raisonnablement accepter l'implantation d'éoliennes de 150m de hauteur à 500m des habitations pour 20 ans alors que l'on sait très bien que les choses vont évoluer à court terme.

3. L'impact sur la santé humaine des habitants vivants à proximité va être terrible, Les éoliennes émettent des vibrations, des infrasons qui traversent les murs des maisons et engendrent des pertes d'équilibre, des nausées, céphalées, des troubles du sommeil. **Le syndrome éolien** existe ! Il en est de même pour nos animaux domestiques et d'élevages.

L'effet stroboscopique (quand le soleil passe à travers les pales) rend les riverains fous et ils doivent se cacher du soleil ! Ce phénomène est complètement minimisé dans l'étude d'impact de la société Ostwind.

Le bruit aussi est problématique, il a suivant l'étude de la société Ostwind une émergence importante pour certains hameaux. En solution, la société propose de freiner les éoliennes à certaines heures de la soirée.

Première question : que va-t-il en être la nuit ? **Devrons-nous dormir les fenêtres fermées ?** Car la nuit, il n'y a aucun bruit dans notre campagne et rien n'est prévu contre le bruit des éoliennes la nuit.

Seconde question : **qui va contrôler le « freinage » des éoliennes ?** Un fonctionnaire passera le soir ou la nuit inspecter les aérogénérateurs ?

Je voudrais vous signifier aussi que l'étude acoustique n'est pas réalisée avec le sérieux nécessaire, par exemple, certains points d'écoutes situés sur les cartes, étaient en réalité posés dans des endroits à plusieurs dizaines de mètre (des photos dans l'étude l'attestent), et donc dans une configuration sonore bien différente.

Certains évoquent la RN145 en justifiant que le bruit des éoliennes ne peut être pire. Il n'en est rien, les mesures prises montrent une émergence due aux éoliennes très forte dans certains hameaux comme (même à côté de la RN145) celui de Chatenet. Et pour cause, la RN145 est située au nord des communes concernées. Au moins une partie des 8 éoliennes étant situées au sud-ouest des habitations, **les vents dominants amplifieront le bruit vers les habitations.**

Et je m'interroge toujours sur l'implantation des éoliennes dans des ZDE (Zones de Développement Eolien) qui sont toujours éloignées des villes.

Si ces machines sont sans aucuns risques pour la santé comme le prétendent les promoteurs, pourquoi une telle entente politique pour éloigner des villes les aérogénérateurs ?

Pourquoi alors **l'académie de médecine préconise une distance minimale de 1,5km** entre une éolienne et une habitation ?

4. l'impact sur la faune sera catastrophique, selon l'étude des chiroptères réalisée, nous avons sur notre secteur **20 des 26 espèces de chauves-souris connues dans le Limousin**, c'est une diversité exceptionnelle.

La région Nouvelle Aquitaine se targue sur son site internet de mettre en place des projets (en partenariat avec l'association France Nature Environnement) d'actions pour la préservation des chiroptères. Et on peut lire dans ce plan : « Les parcs éoliens affectent les populations de chauves-souris... ..et il faut mettre en œuvre des actions concrètes pour pallier le manque de prise en compte de ces dernières années... »

Commençons peut-être par arrêter d'implanter des éoliennes dans des endroits qui sont des lieux de conservations de multiples espèces.

Nous avons dans l'église de **Saint Sornin Leulac la plus grande colonie de Grand Murin de la région**. Que lui arriverait-il après l'installation des éoliennes ?

Un enregistrement a été réalisé le 5 mai 2016 par l'expertise chiroptérologique mandaté par la société ostwind a permis de reconnaître une espèce qui n'était pas connue à proximité. Une seule donnée historique d'un individu en transit existe pour le **Minioptère de Schreibers et date de 1949 sur la commune du Dorat**. Nous allons certainement faire disparaître des espèces très rares avec ce projet et certaines dont on ne connaît même pas l'existence.

L'étude d'impact montre à quelle point les chauves-souris seront impactées, il y aura beaucoup de mortalité et la société prévoit des comptages des morts sur deux ans et après ? Ainsi qu'une réduction de la vitesse des pales en soirée au moment où l'activité des chiroptères est la plus importante. Quid de l'efficacité ? Qui contrôlerait la vitesse des pales et la mise en place des freins à certaines heures ?

Des gîtes, lieux de reproductions et lieux de vie sont présents en grand nombre sur les sites prévus d'implantation des éoliennes.

Je suis étonné que les riverains n'aient pas été contactés lors de cette étude, nous avons par exemple mes voisins et moi des colonies importantes de chauves-souris.

Notre région est connue pour être peu impactée par les moustiques. Savez-vous qu'une chauve-souris peut consommer 3000 moustiques en une nuit ?

Concernant les oiseaux, nous sommes dans un **couloir de migration pour les grues** notamment. Dans la préparation de son projet, la société Ostwind explique qu'elle avait le choix autour de Saint Sornin Leulac entre 5 sites et qu'elle en a choisi 2. Un site aurait notamment été abandonné car « situé sur un couloir de migration »...

De qui se moque-t-on ? Les grues passent autant au-dessus de Saint Priest le Betoux qu'au-dessus de Chatenet. Nous sommes sous un couloir migrateur de plusieurs km de large. Je sais qu'il y a sur cette zone un enjeu bien plus « politique » qu'environnemental... Je vous laisse chercher.

D'ailleurs, toujours d'après Ostwind, l'emplacement des SL1, SL2 et SL3 seraient toutes trois situées sous des couloirs de migration avérés selon l'expertise avifaune mandaté par la société Ostwind.

Des oiseaux tels que la Cigogne Noire (en danger), le Busard Saint Martin (en danger critique), le Milan Royal (espèce vulnérable) sont tous les trois très impactés par l'éolien. Sans parler des grues cendrées qui seraient complètement perturbées dans leurs migrations.

Nous avons un écosystème unique et certainement l'un des derniers de ce type en France. Il est évident que si des éoliennes de ce type venaient à être implantées, cela serait catastrophique pour la faune locale.

5. le démantèlement des éoliennes prévu dans une 20aine d'années devrait selon Ostwind coûter 50 000€, enfin c'est la somme provisionnée. D'après certaines études le coût de démantèlement est au moins plus de 10X supérieur.

Où la société va-t-elle trouver les fonds ? Ne choisira-t-elle pas de disparaître la 20^{ème} année ? Et si la société fait faillite ?

Pourquoi est-ce que les sociétés éoliennes préfèrent donner sur 20ans plus 180 000€ au lieu d'acheter ce terrain certainement pour une somme n'excédant pas 5 000€ ?

Quand on parle de coût réel de démantèlement, on comprend bien comment aux Etats-Unis des milliers d'éoliennes sont à l'abandon car personne ne veut prendre à sa charge l'opération de remise en état.

6. L'aspect environnemental et écologique est totalement minimisé dans l'étude paysagère, les photos montages sont réalisés de telle sorte que les éoliennes paraissent petites alors qu'elles font 180m en bout de pale.

La SL1 est implantée pile dans une zone humide à fort enjeu écologique dont il est expliqué dans l'étude d'impact de la société Ostwind que l'aménagement de cette zone est à éviter car les impacts engendrés seront difficilement compensables. Car la faune et la flore y est très variée et on peut y découvrir des **espèces très rares et en danger critique de disparition**. Comme par exemple la Radiole Faux-lin, en « danger critique d'extinction ».

La création de la plateforme de la SL1 serait aussi sur une zone à **fort enjeu écologique terrestre**. On y trouve ici des Grands Capricornes, espèce classée sur la liste rouge des espèces en voie de disparition en Europe. Ainsi que des Campagnols Amphibies et des Loutres d'Europe, deux espèces pour lesquels, l'enjeu écologique est très fort.

La SL2 est implantée en bord de chemin qu'elle surplombe et le risque d'accident est partout minimisé.

On ne peut pas non-plus oublier les créations de plateformes ainsi que les terrassements gigantesques pour couler les socles nécessaires à la pose des éoliennes.

Il est prévu des arrachages de haies, compensés par des plantations d'autres haies, des arbres abattus et des assèchements de zones humides. Il n'est nulle part mentionné une compensation pour l'assèchement de cette zone humide.

Comme réduction d'impact visuel la société Ostwind propose dans certains avis de planter des arbres pour cacher la vue des éoliennes... Encore une fois, de qui se moque-t-on en espérant faire croire qu'on cache une machine de 150m avec un arbre qui arrivera péniblement à 15m au bout de 20ans, moment auquel l'éolienne ne sera plus en activité.

« *Bien informés, les hommes sont des citoyens ; mal informés, ils deviennent des sujets* » Alfred Sauvy

7. Le tourisme local et l'économie seraient totalement impactés par l'implantation de ces machines. Les gens venants dans notre région viennent y chercher du calme, de la tranquillité et de jolis paysages. Avec l'implantation des aérogénérateurs, tout ceci serait impossible à conserver.

Je suis terriblement inquiet pour ce pan de l'économie qui permet à nos commerces locaux de vivre. Car nous risquons de voir de potentiels acheteurs immobiliers fuient et peut-être même des habitants partient.

L'installation d'éoliennes à proximité d'une habitation entraine defacto **une dépréciation du prix des maisons**, de 28% à **46%** pour une proximité de 500m à 1,5km (selon la FED). Et si vous vendez votre maison sans informer le futur acheteur du projet éolien, il peut faire annuler la vente et demander des dommages et intérêts. Certaines jurisprudences vont dans ce sens.

Economiquement, **les machines sont fabriquées à l'étranger** (facile, tous les constructeurs Français ont disparus), et pratiquement aucun travailleur local pour la réalisation du projet. On ne peut pas non plus dire que les éoliennes créent de l'emploi local à long terme.

Je m'interroge sur l'intérêt d'une commune de recevoir quelques milliers d'euros pour sacrifier ses hébergeurs, ses commerces locaux et son patrimoine environnemental et écologique.

La commune de Saint Amand Magnazeix a très justement pris récemment une délibération du conseil municipal refusant l'implantation des aérogénérateurs à la limite de sa commune, craignant à juste titre les nuisances et la fuite des habitants et touristes.

La commune de Saint Sornin Leulac, jusqu'à lors validant toutes les étapes à l'unanimité a récemment vue sont conseil municipal se scinder en deux, 8 voix d'un côté et 7voix de l'autre concernant une délibération du conseil municipal sur le projet « les Landes des Verrines ».

Une fois que les populations sont réellement informées, peu soutiennent le projet. En effet l'instruction du dossier se fait souvent dans le dos des citoyens, ces derniers découvrant le projet au moment de l'enquête publique. (C'est mon cas d'ailleurs).

En conclusion, je suis un riverain très opposé à ce projet, d'ailleurs, Monsieur le commissaire enquêteur, après avoir rédigé ce document je me demande comment peut-on être pour ce projet en étant riverain à moins d'être la personne qui loue son terrain et échange ainsi sa santé, celle de ses concitoyens, le patrimoine rural hérité des paysans Limousins contre quelques milliers d'euros chaque année.

Je vous demande Messieurs les commissaires enquêteurs de nous aider à continuer de jouir d'une belle vie au calme de la campagne Limousine.

Merci de votre attention, veuillez agréer Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Aurélien Migneaux